



Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 juin 2018

Etaient présents : M. Alain ROTH – M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN - Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Francis USARBARRENA – M. Rémy NAPPEY – M. Yves BOITEUX - M. Claude BOURIOT – Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY – M. Christopher BOREANIZ - M. Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR - Mr Fabrice FRICHET- Mme Liliane HOUG –

Avaient demandé à excuser leur absence : Mme Martine LOHSE - Mme Marie-Sophie POFILET – M. Frédéric MAURICE –

Procurations : Mme Martine LOHSE qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN - Mme Marie Sophie POFILET qui donne procuration à M. Rémy NAPPEY – M. Frédéric MAURICE qui donne procuration à Mme Stéphanie PACCHIOLI

Etaient absentes : Mesdames Christelle CHAVEY, Mélanie TAKACS BRALLA et Lise BIGUENET

La séance est ouverte à 19 heures 35.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une 10^{ème} question à l'ordre du jour : **Extension du magasin Intermarché – convention pour réaliser un carrefour giratoire**

Monsieur Rémy NAPPEY est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2018

2. Attribution du marché « changement des huisseries côté est à l'Ecole Perdrizet »

La réfection des huisseries de l'école Perdrizet a commencé en 2015.

Par délibération du 22 octobre 2016, le Conseil municipal a autorisé le dépôt de demande de subvention pour terminer cette rénovation des huisseries côté est et lancer la consultation des entreprises.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'Est républicain le 23 mai 2018.

La remise des dossiers a été fixée au lundi 4 juin 2018 avant 12 heures. Une candidature été enregistrée.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 8 juin 2018 pour ouvrir l'offre.

Les offres ont été analysées.

Monsieur Michel LAURENT présente les résultats de la commission d'analyses des offres.

L'entreprise FLAJOULOT, située à Rang, a répondu à la consultation pour la réfection des huisseries de l'école Perdrizet pour la somme de 57 700.00 € HT – 69 240.00 € TTC, inférieure à l'estimation (66050.00 € HT)

Compte tenu du délai de commande de dix semaines, l'entreprise n'est pas en mesure de réaliser les travaux dans les temps impartis à savoir du 9 juillet au 24 août 2018.

Monsieur Laurent précise que ces travaux ont été retenus dans l'enveloppe CEE - TEPCV attribuée par le PETR Doubs central qui conditionne l'attribution de cette aide financière à un paiement de la facture avant le 23 novembre 2018.

Après négociation, le gérant a adressé un courrier à la Commission d'analyse des offres. Il confirme qu'il n'y aura pas de sous-traitance et s'engage à réaliser les travaux pendant les vacances d'automne, du 22 octobre au 2 novembre 2018.

Compte tenu de cet engagement écrit, la Commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise Flajoulot. L'acte d'engagement sera modifié pour prendre en compte ce nouveau délai.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de rénovation des huisseries de l'école Perdrizet à l'entreprise Flajoulot pour la somme de 57 700.00 € HT – 69 240.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

3. Attribution du marché « différents travaux eau potable et assainissement »

Une consultation a été lancée pour différents travaux :

- mise en conformité des rejets d'eaux usées du bâtiment de la salle des fêtes et assainissement de la cour de la maternelle Aristide Briand.
- reprise du branchement du bâtiment sis 18 rue du Magny au collecteur des eaux usées.
- renforcement du réseau d'adduction d'eau potable de la rive droite (franchissement du canal Rhône au Rhin)

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans l'Est républicain le 28 mai 2018. La remise des dossiers a été fixée au vendredi 8 juin 2018 avant 12 heures.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 8 juin 2018 pour ouvrir les offres.

Trois entreprises ont répondu à cette consultation.

Les offres ont été analysées. Monsieur Michel LAURENT présente le rapport de la commission d'analyses des offres qui propose d'attribuer le marché à l'entreprise DODIVERS de Blussans pour la somme de 56 828.50 € HT - 68 194.20 euros TTC

Monsieur Laurent TOURTIER ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal, par 19 VOIX, décide d'attribuer le marché de divers travaux d'eau potable et assainissement à l'entreprise DODIVERS pour la somme de 56 828.50 € HT - 68 194.20 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

4. Budget communal décision modificative n° 1

Suite à une erreur matérielle, les crédits ouverts à l'opération 586 - équipement informatique de la salle du conseil (8000.00 euros) ne sont pas suffisants. L'inscription de l'achat de l'ordinateur pour le poste d'ingénieur pour un montant de 3100.00 euros TTC a été oubliée.

De plus, il est proposé l'achat d'une tablette pour permettre la projection des documents (500.00 euros). Il y a lieu d'inscrire une somme supplémentaire de 3600.00 euros sur cette opération.

Des travaux d'investissement (plantations complémentaires sur la parcelle 16) sont demandés par l'ONF pour 1 800.00 € TTC.

Par courrier du 17 mai dernier, le Conseil Départemental a fait connaître le montant exact de taxe additionnelle des droits de mutation qui s'élève à 94230.75 euros alors que la prévision budgétaire est de 80 000.00 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 au budget général de la Commune

FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
Chapitre	compte	libellé	Montant	Chapitre	Compte		Montant
O23	O23	virement à section investissement	5 400.00 €	73	73224	73224 - fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux	5 400.00 €
Total Dépenses fonctionnement			5 400.00 €	Total Recettes fonctionnement			5 400.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	libellé	Montant
21	2117/21	Travaux en forêt - fournitures et mise en place de plans - opération 602	1800.00	O21	O21	Virement de la section de fonctionnement	5 400.00 €
21	2188/21/586	Equipeement informatique salle conseil + ordinateur + tablette	3600.00				
Total Dépenses investissement			5 400.00 €	Total Recettes investissement			5 400.00 €

5. Budget du lotissement décision modificative n° 1

La Préfecture a opéré un contrôle budgétaire sur le budget du lotissement et a constaté une erreur de compte.

Il s'agit d'une erreur de saisie dans le logiciel de comptabilité concernant l'opération d'ordre de constatation des stocks, il a été saisi 3351/010 au lieu de 3351/040 en dépenses d'investissement.

il y a donc lieu de rectifier cette erreur en validant la décision modificative jointe en annexe 2.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 au budget de lotissement telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
3351/010	terrains constatation du stock final	-187783.05			
3351/040	terrains constatation du stock final	187783.05			
Total		0.00 €	Total		0.00 €

6. Règlement général sur la protection des données – convention avec l'AD@T

Le Règlement Général européen sur la Protection des Données du 27 avril 2016 donne obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données et de respecter le dit règlement.

Ce règlement remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et en facilitera la libre circulation dans les 28 états membres de l'Union Européenne.

L'AD@T propose une prestation de « Délégué à la Protection des Données » destinée aux collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles.

Cette prestation permettra à la collectivité de nommer l'AD@T en tant que personne morale pour être délégué à la protection des données et de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Ses missions consistent à :

- Accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel
 - Recenser tous les traitements utilisant des données à caractère personnel
 - Vérifier la licéité, la conformité des traitements concernés
 - Remplir le registre des traitements en respectant le formalisme nécessaire
 - Apporter des recommandations de mise en conformité sur les traitements recensés
- Auditer la sécurité de la collectivité
 - Réalisation de l'audit de Sécurité
 - Faire des préconisations pour améliorer le niveau de sécurité
- Sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du RGPD et ses obligations

- Le RGPD : définition et obligations
- La sécurité appliquée aux Données personnelles
- L'utilisation au quotidien des données personnelles
- Les droits des usagers
- Obtenir le consentement des usagers
- Les incidents : comment les gérer
- Se préparer à un contrôle de la CNIL
-
- Etre le référent dans la collectivité pour toutes les questions de l'élu et des agents relatives à la gestion des données à caractère personnel
 - Mise en place de nouveaux traitements
 - Licéité et conformité des traitements
 - Assister l'élu dans les études d'impact sur la vie privée (EIVP ou PIA) préalables à la mise en œuvre des traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées (Art35)
 - Accompagner la collectivité dans les réponses à donner à une personne faisant une demande de droits (accès, modification, suppression, portabilité) relative à ses données personnelles gérées par la collectivité
 - Accompagner la collectivité dans les actions à mener lors d'une violation de données à caractère personnel
- Contrôler régulièrement le respect au RGPD et au droit national en matière de protection des données
- Documenter
 - Les preuves de conformité
 - Les actions de sensibilisation à destination des élus et des agents
 - Les actions menées sur les traitements
 - Les actions menées sur les données suite à une demande de personnes concernées
- Etre le référent de la collectivité devant la CNIL en cas de questionnement ou de contrôle

Cette prestation est de nature intellectuelle et n'a pas pour but la préconisation de produits logiciels ou matériels.

Elle se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données, avec toutes les missions énumérées plus haut,
- La phase de suivi qui permettra de maintenir cette conformité en réalisant des audits, et de nouvelles actions de sensibilisation.

Tarifification

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

Mise en conformité et le suivi annuel de la convention : 2760.00 euros TTC

Une prestation complémentaire est nécessaire pour la gestion des moyens de vidéo surveillance pour un montant annuel de 600.00 euros TTC.

Ces prestations ont été prévues dans les dépenses de fonctionnement du budget général.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise l'adhésion à la prestation de l'AD@T de « mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé » ;
- désigne l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires.

7. Recensement de la population 2019 – fixation du nombre de coordonnateurs communaux et détermination de leur rémunération

Le prochain recensement de la population aura lieu à L'Isle-sur-le-Doubs du 17 janvier au 16 février 2019. L'INSEE demande qu'un coordonnateur communal, responsable en bureau de collecte soit nommé avant le 30 juin 2018.

Cette fonction représente 19 jours de travail à temps complet.

Compte tenu de la charge de travail, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Jacques CERTIER, coordonnateur communal principal et Madame Danièle ELIA, coordonnateur adjoint.

Le temps de travail du coordonnateur estimé par l'INSEE est de 19 jours à temps complet.

Les coordonnateurs seront rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif IB 347 à raison de 15 h 30 par semaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la nomination de deux coordonnateurs communaux et fixe la rémunération au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif IB 347 à raison de 15 h 30 par semaine.

8. Appel à projet voies cyclables – dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental a lancé un appel à projets auprès des communes et groupements de communes du Doubs pour l'aménagement d'infrastructures pour les modes doux.

Le but de la démarche est de renforcer le réseau existant en infrastructures structurantes dédiées aux modes doux aussi bien que pour des déplacements utilitaires que de loisirs.

La Commune de L'Isle-sur-le-Doubs souhaite manifester son grand intérêt pour cet appel à projets. En effet, l'eurovéloroute 6 (EV6) traverse la commune entre la RD 29 (côté Appenans) et le chemin de halage du canal du Rhône au Rhin (côté Blussans).

De nombreux usagers de l'EV6 font part de leur intérêt pour le secteur l'Islois mais déplorent souvent :

- le manque d'équipements
- le manque de sécurité dans la traversée de l'agglomération
- l'absence d'itinéraires complémentaires

Par ailleurs, les habitants du secteur se déplacent de plus en plus à vélo y compris les élèves pour se rendre à l'école ou sur les lieux d'activités diverses.

Les élus l'islois recherchent depuis plusieurs années des possibilités d'améliorer ces différents points et ont en projet

- La recherche d'un itinéraire alternatif à l'EV6 à l'entrée de la ville côté Appenans par la rue de la Velle
- La recherche d'un autre itinéraire alternatif au centre ville pour éviter les conflits d'usage dans ce secteur
- La construction d'un abri destiné aux usagers de la véloroute
- La construction de la liaison « modes doux » entre l'EV6 et les bandes cyclables aménagées le long de la RD 118 conduisant au collège et comprenant la réalisation d'une passerelle franchissant le canal du Rhône au Rhin.
- La réalisation de plusieurs itinéraires complémentaires

L'appel à projets « voies cyclables » lancé par le Conseil Départemental est une opportunité pour la collectivité et devrait permettre si le dossier est retenu la concrétisation d'une partie des projets communaux.

Parmi toutes les pistes d'amélioration du réseau « mode doux » de la commune, l'aménagement jugé prioritaire par la collectivité est la liaison entre l'EV6 et les bandes cyclables permettant l'accès au Collège.

Elle fait partie intégrante d'un projet d'aménagement de voirie plus global entre le pont du Canal (RD 31) et l'Ecole Bourlier avec comme point fort la refonte du carrefour dit du Magny (RD 31/RD118) soutenu dans le cadre du programme AMI Bourg centre du Conseil Régional.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etudes et procédures	7000.00	Union Européenne	
Ouvrages d'art	350 000.00	Etat	
Voie verte (terrassament assainissement chaussée)	78 000.00	Région AMI Bourg centre	50 000.000
Signalisation	25 000.00	Conseil départemental – AP voies cyclables	150 000.00
Equipements dédiés aux modes doux		autres	
autres		Autofinancement	260 000.00
Total HT	460 000.00€HT	Total HT	460 000.00 € HT

La Ville de L'Isle-sur-le-Doubs s'engage à assurer le financement de la partie des opérations qui ne serait pas subventionnée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte l'opération
- adopte les présentes dispositions
- approuve le plan de financement de l'opération subventionnable
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental du Doubs
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention et avant fin 2020
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et les travaux, conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- s'engage à prendre en charge le financement de la part résiduelle
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes utiles dans cette procédure

9. Admission en non valeur

Des titres de recettes ont été émis et n'ont pu être recouvrés malgré toutes les mesures prises par la Trésorerie de L'Isle sur le Doubs.

Il s'agit de :

- Titre n° 3116440531 de 73.44 euros concernant une dette pour des livres non rendus à la bibliothèque ;
- Titre 276610531 concernant divers débiteurs pour la somme de 142.29 euros ;

- Titre 2735381131 concernant divers débiteurs pour la somme de 40.37 euros (liste des sommes inférieurs au seuil de poursuite)

Madame la Comptable du Trésor demande leur admission en non valeur. Les crédits seront pris au compte 6541.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'admission en non valeur des titres listés ci-dessus.

10 Extension du magasin Intermarché – convention pour réaliser un carrefour giratoire

Le groupe IMMO MOUSQUETAIRES, qui travaille sur l'extension du magasin Intermarché de l'Isle-sur-le-Doubs, souhaite, dans le cadre de son projet global, réaliser un carrefour de type giratoire sur la DR 683 pour faciliter et sécuriser l'accès au futur magasin, tant pour la clientèle que pour les livraisons. Le plan est présenté en séance.

Il se propose de financer cet aménagement en totalité. Toutefois cet investissement devant être réalisé sur le domaine public routier départemental et sur le domaine public fluvial, une convention doit donc être signée entre le groupe Immo Mousquetaires, le Conseil Départemental et Voies navigables de France.

Par ailleurs, cet aménagement se situe en agglomération, à ce titre la commune doit également être signataire de la convention.

Une réunion entre les différents partenaires est prévue le 27 juin 2018 à la mairie de l'Isle-sur-le-Doubs

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention sus-visée.

11 – affaires diverses

Vendredi 15 juin 2018 : vente de bois à Lure – 1200 m3 de bois résineux seront mis en vente.

Mardi 19 juin 2018 à 19 heures : commission travaux

Vendredi 22 juin 2018 à 19 heures salle du Conseil – attribution des lots de bois de chauffage

Samedi 23 juin 2018 à partir de 9 heures 30 : marche déambulatoire dans les rues de l'Isle dans le cadre de l'AMI Bourg centre – rendez vous à 9 heures derrière la mairie

Prochains conseils municipaux :

Vendredi 6 juillet 2018 – 19 heures, suivi d'un moment de convivialité

Vendredi 7 septembre 2018 - 19 h 30

La séance est levée à 20 h 19